

## **PROFIL DE COMPÉTENCE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le présent document décrit le profil de compétence et d'expérience recherché pour les membres du conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec.

### **QUALIFICATIONS PRÉALABLES :**

- Fonction qui ne place pas l'administrateur en situation de conflit d'intérêt;
- Engagement à respecter les exigences de divulgation et les obligations de rendre compte prescrites par les lois, règlements et politiques régissant la Société;
- Engagement à investir le temps nécessaire pour acquérir une solide connaissance des particularités de fonctionnement de la Société ainsi que de ses enjeux et défis; engagement à consacrer le temps nécessaire à la maîtrise des dossiers soumis au conseil et à ses comités;
- Expérience pertinente comme administrateur ou dirigeant de sociétés est souhaitable;
- Représentativité complémentaire des membres du conseil d'administration.

*Note : La Société favorise que tous les membres du conseil, à l'exception du président et chef de la direction, se qualifient comme administrateurs indépendants.*

### **REQUIS DE TOUS LES MEMBRES :**

- Expérience de gestion;
- Aptitude, acquise par la formation professionnelle ou l'expérience, à comprendre les enjeux économiques, sociaux et de service à la clientèle reliés aux activités de la Société et capacité de communiquer efficacement les orientations et les décisions;
- Haut niveau d'intégrité, d'éthique et de probité;
- Jugement éclairé pour être en mesure d'analyser et comprendre des situations ou problèmes complexes, de tenir compte du point de vue des diverses parties intéressées de façon impartiale et donner des conseils judicieux et réfléchis;
- Esprit d'équipe permettant de travailler à l'avancement des travaux du conseil et solidarité avec les positions adoptées;
- Aptitude à apprécier l'impact des enjeux, des politiques et des décisions de l'organisation et être en mesure d'influencer l'orientation des travaux du conseil;

- Disponibilité et écoute envers le président et les autres membres du conseil.

**REQUIS POUR LE CONSEIL *PRIS DANS SON ENSEMBLE* :**

- Compétence en matière de vérification financière, de système de contrôle et de comptabilité;
- Compétence en matière d'actuariat;
- Compétence en matière de placements;
- Compétence en matière de technologie de l'information;
- Compétence et expérience en matière de ressources humaines, de relations de travail et d'optimisation des ressources;
- Familiarité avec les aspects juridiques pertinents;
- Aptitude pour la stratégie et les démarches de planification stratégique;
- Expérience professionnelle dans les milieux suivants :
  - affaires
  - assurances
  - droit
  - santé
  - sécurité routière
  - accidenté de la route